



APPEL A PROJET dans le cadre du CLEA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CAUSSES ET VALLEE DE DORDOGNE (Dpt LOT)

*De pierre et d'eau : des rencontres artistiques
au Pays des Causse et de la Vallée de la Dordogne*

La communauté de communes Causse et vallée de la Dordogne, créée le 1er janvier 2015, regroupe les anciennes communautés de communes des pays du Haut-Quercy-Dordogne, du pays de Martel, du pays de Souillac-Rocamadour, du pays de Gramat, du pays de Padirac et du pays de Saint-Céré, soit 61 communes : Souillac (siège), Alvignac, Autoire, Baladou, Bannes, Bétaille, Bio, Calès, Carennac, Carlucet, Cavagnac, Cazillac, Condat, Couzou, Cressensac, Creysse, Cuzance, Floirac, Frayssinhes, Gignac, Gramat, Lacave, Lachapelle-Auzac, Ladirat, Lamothe-Fénelon, Lanzac, Latouille-Lentillac, Lavergne, Loubressac, Loupiac, Le Bastit, Le Roc, Les Quatre-Routes-du-Lot, Martel, Masclat, Mayrac, Mayrinhac-Lentour, Meyronne, Miers, Montvalent, Nadaillac-de-Rouge, Padirac, Payrac, Pinsac, Reilhaguet, Rignac, Rocamadour, Saignes, Saint-Michel-de-Bannières, Strenquels, Saint-Céré, Saint-Denis-lès-Martel, Saint-Jean-Lagreste, Saint-Jean-Lespinnasse, Saint-Laurent-les-Tours, Saint-Médard-de-Presque, Saint-Paul-de-Vern, Saint-Sozy, Saint-Vincent-du-Pendit, Sarrazac, Thégra, Vayrac.

Elle représente un peu plus de 36000 habitants.

Dès sa création elle s'est dotée de la compétence culturelle, qui est portée par le deuxième vice-président, Monsieur Alfred Terlizzi.

- **Vous** êtes une équipe artistique professionnelle, travaillant entre autre dans le domaine du chant choral, du théâtre musical,
- vous souhaitez développer un projet de transmission sur l'année scolaire 2016/2017,
- vous êtes sensibles à l'idée de transmission et de partage de votre démarche artistique, et vous souhaitez la partager avec différents publics, scolaires, associatifs et plus largement des familles et des habitants, sans oublier les publics empêchés notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en recherche d'emploi et en difficultés sociales. La mixité sociale et culturelle sera privilégiée.
- vous êtes particulièrement attentifs au contexte humain et artistique du territoire où vous êtes accueillis, ainsi qu'à son identité.

Contacts des opérateurs :

CNPTTM – Scène conventionnée Théâtre et Théâtre Musical Figeac/St Céré

Véronique Do – Directrice déléguée, veronique.do@opera-eclate.com / 06 11 25 64 27

Festival de Rocamadour – Emmeran Rollin, direction@musique-sacree-rocamadour.eu /

06 74 66 44 59

Votre projet

- votre projet artistique devra être présenté de manière précise et devant répondre aux objectifs du cahier des charges, vous apporterez un soin particulier à présenter votre démarche artistique, le répertoire ciblé, en tenant compte de la spécificité du territoire (cf la thématique de pierre et d'eau), des propositions artistiques et du travail déjà mené par les opérateurs les experts associés.
- l'originalité de votre démarche de transmission devra fédérer et sensibiliser des publics non initiés au chant choral, musique ou théâtre musical,
- est ouvert à la recherche de nouvelles formes d'écritures,
- n'est pas un projet de diffusion.

Nous sommes

- un territoire rural, une communauté de communes nouvellement constituée en janvier 2015, qui regroupe 6 communautés de communes et 36 000 habitants autour de la vallée de la Dordogne lotoise, possédant un patrimoine exceptionnel et de forts atouts touristiques,
- doté d'une dynamique artistique et culturelle structurée autour de la scène conventionnée pour le théâtre et le théâtre musical à Saint Céré, le festival de musique sacrée de Rocamadour, et le Pays d'art et d'histoire, ainsi que de nombreux festivals,

- doté d'un lieu de travail, le théâtre de l'Usine à Saint Céré, équipement professionnel, avec 2 salles (500m² / 400 places) dédié à la création, et une structure d'hébergement, pour des résidences de création, disponible éventuellement selon les périodes de travail.

L'accueil en résidence a pour objet :

- ✓ de permettre au plus grand nombre la rencontre avec l'œuvre, l'artiste, la pratique artistique et la démarche de création. C'est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Pour l'équipe artistique en résidence il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre ce qui l'anime en tant qu'artiste ainsi que les processus de création qu'elle met en œuvre. C'est un temps de partage qui a pour vocation de nourrir aussi bien la propre réflexion de l'artiste que celle de la population,
- ✓ d'enrichir l'accompagnement professionnel des pratiques artistiques locales,
- ✓ **Le public :** La résidence a pour objectif de fédérer des énergies, de croiser les publics et d'aller à la rencontre de personnes qui n'ont pas habituellement accès à la culture. Le jeune public (scolaires ou non) doit être une priorité, ainsi que les publics sensibles. Les actions créant du lien intergénérationnel et transculturel seront privilégiées.
- ✓ **Le contenu :** L'artiste (ou l'équipe) doit résider sur le territoire pendant deux mois minimum entre octobre 2016 et juin 2017 (qui peuvent être fractionnés en périodes), afin que sa présence soit réellement notable auprès des habitants. L'artiste ou l'équipe artistique ne doit pas vivre ou être du territoire du Département. La rencontre artiste(s)/habitants se fera en plusieurs temps.
- ✓ Dans un premier temps, relativement bref, l'artiste (ou la compagnie) vient présenter son projet de résidence aux élus, aux opérateurs et responsables de groupes constitués – associations par exemple - qui sont invités à appréhender sa démarche et sa production artistique. Les échanges nourrissent la réflexion et permettent d'aller plus loin dans la co-construction du projet avec l'ADDA et la DSDEN du Lot.
- ✓ Dans un second temps, beaucoup plus long, l'artiste (ou la compagnie) revient en résidence et met en place son travail d'éducation artistique et culturelle construit avec les partenaires locaux. Ce travail se fait sous forme d'ateliers et de rencontres en direction des élèves (tous niveaux possibles), des structures associatives : maisons d'enfants, maison des jeunes, accueillant des personnes en situation de handicap, de difficultés sociales, des pensionnaires des EHPAD, et plus généralement de l'ensemble des habitants afin de créer de nouvelles opportunités de rencontre et d'échange avec les publics et de renforcer les liens culturels de proximité.

Le temps de présence global se répartira comme suit : 1/3 temps pour les publics jeunes et scolaires, 1/3 temps pour les associations et les publics empêchés et 1/3 temps pour les habitants.

- ✓ L'équipe artistique peut poser un acte de création en lien avec les habitants : cet acte peut être modeste ou spectaculaire, jouant sur l'effet de surprise ou annoncé... Il est conçu afin de faire percevoir par le plus grand nombre la singularité et la force de la démarche artistique qui le sous-tend. Des restitutions publiques (ou spectacles) peuvent être présentées en fin de résidence. Dans un souci de valorisation réciproque, elles se feront dans la mesure du possible dans des lieux patrimoniaux. Elles seront mises en œuvre en collaboration avec les deux opérateurs et les deux experts associés.

 - ✓ La résidence :
 - C'est une période effective de 2 à 3 mois (pouvant être fractionnée) pour une équipe de 5 personnes maximum (hébergement au théâtre de l'Usine ou en gîte, selon les disponibilités),
 - Une enveloppe financière maximum de 18 000 € TTC pour les salaires, charges sociales, l'hébergement, les repas et les transports,
 - Conformément à la convention du CLEA, le comité opérationnel accompagnera le projet et s'assurera de la bonne répartition budgétaire,
 - Des modalités de rencontre avec les publics (répétitions publiques, stages, ateliers de pratique artistique...) précises, définies et coordonnées avec les 2 opérateurs,
 - L'équipe doit être autonome pour ses déplacements du lieu d'hébergement aux lieux de travail (véhicule indispensable),
-

Dossier de candidature à déposer **avant le 10 juillet 2016**

Envoyez le dossier à l'adresse postale suivante :

Communauté de communes Causses et Vallée de Dordogne

M. le Vice Président à la culture et M. le Directeur

Bramefond - 46200 Souillac

Copie par courriel aux 2 opérateurs

Scène Convenue Théâtre et Théâtre Musical Figeac/Saint Céré – Véronique Do,
veronique.do@opera-eclate.com

Festival de Rocamadour – Emmeran Rollin, direction@musique-sacree-rocamadour.eu

Copie aux experts :

Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise - SMPVD
Château des Doyens - 46110 Carennac

ADDA

115 rue de l'Ile - 46000 Cahors

En Annexe :

www.theatredelusinesaintcere.com

www.rocamadourfestival.com

Le dossier comprend

A. Fiche de présentation de l'artiste (ou de l'équipe)

Nom de l'artiste ou de la compagnie :

Numéros de licence d'entrepreneur de spectacles et date d'obtention :

N° SIRET :

Contact artistique :

Contact administratif (si différent) :

Adresse

Téléphones

Mail

Site Web

B. Fiche projet

Cette fiche récapitulative présente succinctement en quelques lignes votre démarche, mais nous vous invitons à nous adresser un dossier complet présentant votre projet et un historique du travail de la compagnie.

Présentation de l'artiste (ou de la compagnie) :

CV de(s) l'artiste(s) intervenant :

Disciplines artistiques mises en œuvre :

Propos et motivations artistiques :

Propositions d'actions culturelles et d'éducation artistique :

Périodes de résidences souhaitées et calendrier prévisionnel :

Budget prévisionnel détaillé (rémunérations des intervenants, achat petit matériel, transports et défraiements) :

Le dossier peut être complété par toute captation de travail, de recherche ou de créations précédentes que vous jugerez utile, de préférence sous format numérique transmissible par mail ou par lien internet.

Date limite du dépôt du dossier le 15 mai 2016 Les dossiers reçus après cette date ne seront pas étudiés. Une réponse écrite vous sera adressée courant juin 2016.